



---

### QUATRIÈME DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

---

Cher(e)s Camarades,

La quatrième désignation complémentaire des conseillers prud'hommes est enfin ouverte.

L'arrêté du 16 janvier 2020 « *fixant le calendrier de dépôt des candidatures et la liste des sièges à pourvoir dans le cadre de désignations complémentaires de conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2021* » est enfin paru au JO du 18 janvier (*Annexe n°1*).

**La période de désignation de nos conseillers prud'hommes pour la quatrième désignation complémentaire est fixée du 22 janvier 2020 à 12 heures au lundi 17 février 2020 à 12 heures.**

La liste de candidats est déposée par le mandataire départemental via le « [portail de désignation](#) ».

Figure dans l'arrêté un **tableau recensant les sièges à pourvoir pour FO par conseil de prud'hommes et par section** dans le cadre de cette quatrième désignation complémentaire.

Pour les démissions qui ne seraient pas intégrées dans le présent arrêté du fait de leur recensement tardif par le ministère, celles-ci seront prises en compte dans de futures désignations complémentaires dont les dates sont actuellement inconnues.

Le calendrier prévisionnel de cette quatrième désignation, communiqué par le Ministère est le suivant (*Annexe n°2*) :

- Phase d'instruction (incluant 3 semaines d'échanges complémentaires avec les mandataires de liste) de mi-février à mi-mars 2020 ;
- Publication de l'arrêté de nomination au JO fin mars 2020 - début avril 2020.



## Circulaire confédérale

A noter, par ailleurs, que le ministère de la justice a mis en place **une assistance téléphonique** au profit des mandataires de liste ouverte tous les jours de 9h30 à 17h au **08 09 40 12 17**. En dehors de ces plages horaires, vous pouvez recourir au formulaire de « [demande de recontact](#) ».

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour toute difficulté rencontrée pour désigner nos conseillers prud'homaux.

Recevez, Cher(e)s Camarades, nos amitiés syndicalistes.

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

### Annexes :

- 1 : Arrêté du 16 janvier 2020 *fixant le calendrier de dépôt des candidatures et la liste des sièges à pourvoir dans le cadre de désignations complémentaires de conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2021, JO du 18 janvier 2020.*
- 2 : *Calendrier indicatif de la quatrième désignation complémentaire.*